



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 7304

Texte de la question

M Edouard Landrain demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, s'il entend intervenir auprès des responsables de l'audiovisuel en vue de permettre aux chaînes ou à l'une des chaînes de télévision française d'offrir à la nation une émission hebdomadaire consacrée au tourisme, première industrie nationale. Il précise qu'il y a de nombreuses années ou des pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne et d'autres présentent des émissions télévisées de façon régulière sur le tourisme (reportages, points de vue des professionnels, sites, gastronomie et produits locaux, etc). À l'heure européenne, il serait peut-être possible d'envisager également des échanges audiovisuels sur le tourisme entre les pays de la CEE.

Texte de la réponse

Reponse. - L'utilisation de la télévision française pour la diffusion d'émissions consacrées au tourisme paraît être un des meilleurs moyens pour favoriser la connaissance des produits touristiques français. En 1987, le ministère du tourisme s'est associé au ministère de la culture et à la direction du patrimoine pour la réalisation d'une émission de télévision sur FR 3 intitulée « Cherchez la France ». Cette émission, animée par M Pierre Bonte, avait pour objectif de faire découvrir des sites touristiques français. Les régions françaises se sont associées au montage de cette série d'émissions (trente émissions de 15 minutes dans l'année). En 1988, le ministère du tourisme a continué à assurer son parrainage pour une poursuite de cette émission ainsi que les autres partenaires de 1987. Pour 1989, le ministère du tourisme envisage de nouer des relations avec les chaînes de télévision nationales (A 2 ou FR 3) dans le but de créer des séries télévisées. Des négociations sont actuellement en cours. De plus, il conviendrait que ces émissions soient conçues de manière à pouvoir être diffusées dans les pays étrangers, notamment ceux de la CEE, en vue tout particulièrement de la préparation de l'année européenne du tourisme, décidée par le Conseil des ministres de la CEE.

Données clés

Auteur : [M. Landrain •douard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7304

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3828